

## INONDATION SECTEUR DE DAX

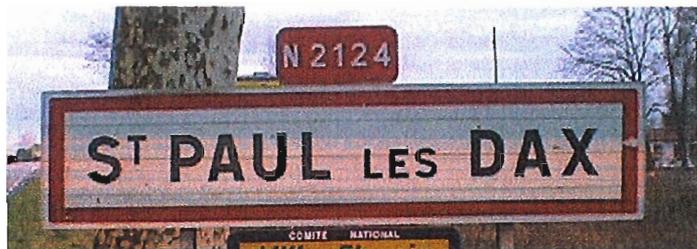
direction  
départementale  
de l'Équipement  
Landes



service de  
l'Environnement,  
des Risques et de la  
Sécurité

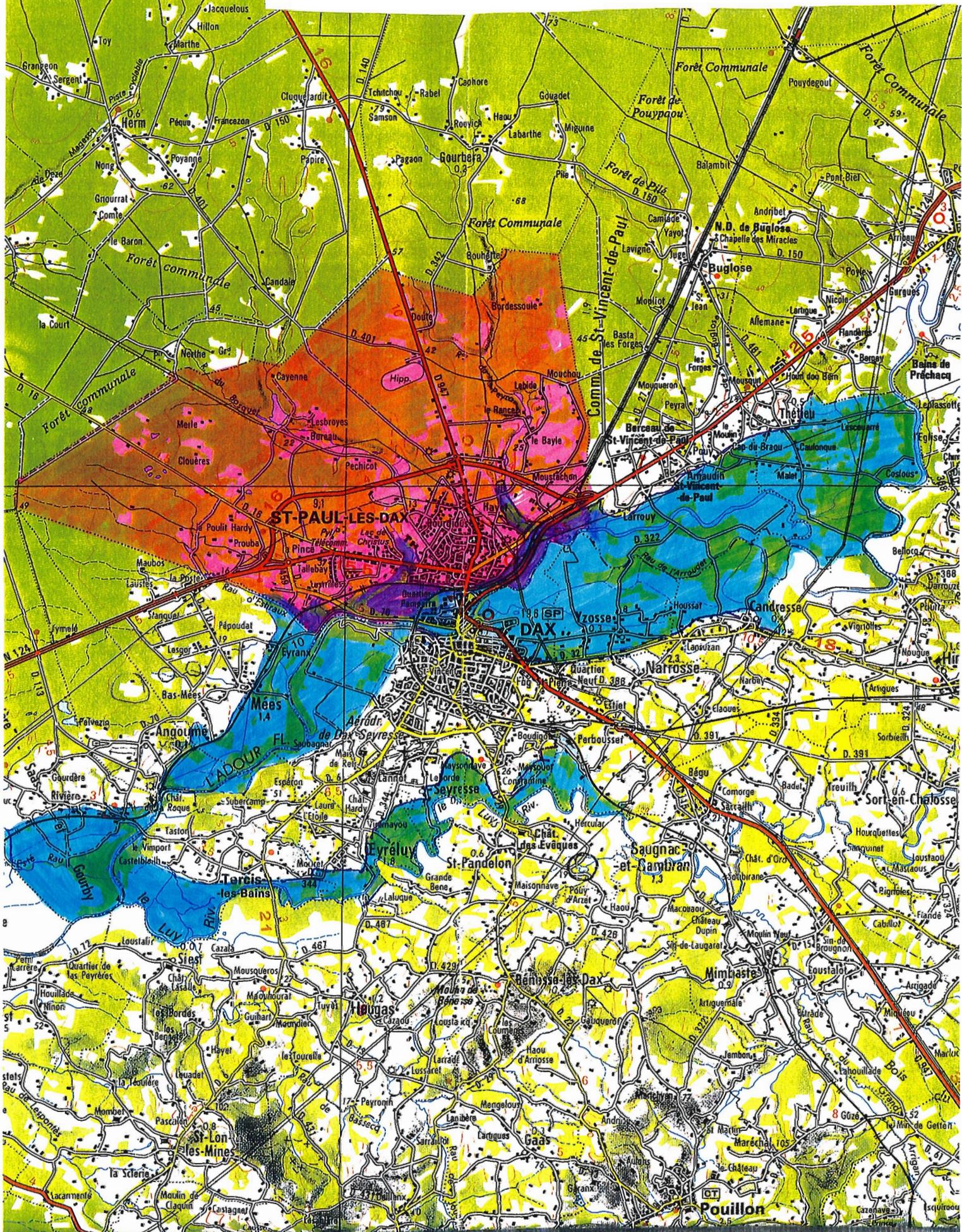
Bureau de la  
Prévention, des  
Risques et de la  
Défense

# 08



## NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

# Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1/100.000

**1.1 - Situation Locale**

**2.1 - Morphologie Fluviale**

**2.4 - Crue de référence et carte informative**

**2.5 - Cote de référence**

**3.4 - Les aléas - Cartographie**

**4.4 - Les enjeux - Cartographie**

## **1.1 – Situation Locale :**

La commune de Saint PAUL lès DAX est située au nord de l'agglomération dacquoise. D'un point de vue administratif, Saint PAUL appartient au canton de DAX Nord, qui s'étend de Téthieu à Saubusse.

Le territoire communal est concerné par des crues de l'Adour dans sa partie Sud limitrophe de la commune de DAX. La zone inondable représente un peu moins de 10 % de la superficie communale.

Du point de vue socio-économique, la commune de Saint Paul se rapproche du tissu urbain de DAX.

De 9452 habitants que comptait la commune en 1990, la population recensée en 1999 est passée à 10 226 habitants, signe de l'attrait suscité par cette commune.

## **2-1 Morphologie fluviale**

Le réseau hydrographique de la commune est diversifié :

- l'Adour au sud et sa zone humide des barthes,
- un réseau de ruisseaux avec des étangs créant 3 vallées envahies par

l'Adour en crue :

- le ruisseau de Hardy et les étangs,
- le ruisseau de Mahourat, de Poustagnac,
- le ruisseau de Bouhette et de Cabannes,

La zone inondable est scindée en 2 parties (EST et OUEST) à morphologie pratiquement identique. Elle sert de champ d'expansion aux crues de l'Adour.

Les hauteurs d'eau sont très importantes ( plusieurs mètres), il n'y a pas ou peu de zones de vitesse. Les terrains sont plats (barthes) et peu occupés. Quelques remblais (routiers ou SNCF) fragmentent la zone en casiers, mais sans avoir de réel impact sur les écoulements ou les niveaux maximum.

## **2-4 Crues de référence**

Aucune laisse de crue n'a été repérée sur la commune.

Comme indiqué dans la note de présentation générale :

**Il est donc proposé de retenir la simulation mathématique faite par la SOGREAH en décembre 2001 (R. 140 252) d'une crue centennale avec submersion , mais sans destruction des digues de DAX, et un apport du Louts pratiquement nul.**

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par le Cabinet BEMOGE à MONT de MARSAN.

## **2-5 Cote de référence**

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

<p><b>Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m</b></p>
---

## **3.4 – Les aléas –cartographie**

Le seul aléa retenu est la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur d'eau de + de 1 m ( + ou – 0.10 m)
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – de 1 m.

## **4.4 – Les enjeux –cartographie**

Les zones urbanisées ont été délimitées sur la commune de Saint Paul lès Dax pour la partie inondée.

Il apparaît que ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe pas de centre urbain inclus dans la partie nord de la commune correspondant à la zone inondable.

Quelques maisons sont situées en zone inondable de l'Adour. Les voies submergées limiteront l'accessibilité à certains quartiers ( Laillet, Saint Martin, Quartier des Abattoirs). Deux axes routiers « pénétrants » sont impraticables, la RD 129 à l'Ouest et la RD 70 à l'Est.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable le 9 juillet 2000, modifié le 30 avril 2001 et le 21 juin 2002 reprend le zonage de la zone inondable par un secteur INDi . Une harmonisation , à la marge, règlement et zonage, devra être réalisée.